

Roussieux, le 18 novembre 2016

MAIRIE de ROUSSIEUX  
1 Chemin de l'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX  
04 75 27 82 88  
[mairie.roussieux@gmail.com](mailto:mairie.roussieux@gmail.com)  
[www.roussieux.fr](http://www.roussieux.fr)

## Compte-Rendu du Conseil Municipal

### Séance du 18 novembre 2016

**Présents** : Giren Didier (Maire), Bonnevie Sébastien, Jouve Gilbert, Volle Christiane, Millot Lukas.  
**Excusés** : Stern André, Ferrand Anne-Lise.

Le conseil débute à 18h00 sous la présidence du maire, Didier Giren.  
Le compte-rendu du conseil du 9 septembre est adopté à l'unanimité.

#### 1 ° - Bilan des réalisations communales 2014 – 2016

Christiane Voile dresse un bilan des réalisations de l'équipe communale et souligne que le travail administratif de la mairie s'effectue depuis le 1er avril 2016 sans secrétaire de mairie; que le maire a créé cette année un site internet: <http://www.roussieux.fr> sur lequel se trouvent tous les comptes rendus des conseils municipaux. Les habitants sont invités à l'enrichir en faisant parvenir en mairie des articles à publier.

C. Volle rappelle que la souscription lancée pour la rénovation de l'église est toujours en cours et qu'il s'agit, rapidement, de mieux le faire savoir autour de nous. Sur la page d'accueil du site de la mairie se trouve un lien pour effectuer les dons.

M. le maire annonce la fin des travaux de réfection des plâtres de l'église réalisés par M Boudou, plâtrier aux Pilles. Les demandes de subventions départementales pour, le columbarium, la seconde phase d'aménagement de la place communale et l'église, sont donc clôturées.

#### 2 ° - Régularisation du cimetière

M. le maire explique au conseil la situation administrative du cimetière et la nécessité de se mettre en conformité avec la loi. Un plan provisoire du cimetière a été établi par la mairie et les différents descendants susceptibles d'être concernés ont été recensés également par la mairie. Le conseil décide d'engager le Groupe Elabor pour une assistance complète jusqu'à la mise en conformité juridique de notre cimetière communal.

#### 3° - Adhésion au SDED

La communauté de communes exécutait pour le compte de la commune les travaux d'entretien de l'éclairage public. Au 1 e janvier, cette compétence ne sera plus assurée par la nouvelle communauté (CCBDP).

Nous pourrions confier cette compétence au SDED, mais leur offre ne semble pas adaptée à notre petite commune. M. le maire aura plus de renseignements après la réunion d'information du 23 novembre avec le SDED et demandera également un devis à « AVENIR RADIO » afin de comparer les coûts d'entretien de notre éclairage public. Le choix devra être fait rapidement.

#### **4° - Panneaux de rue et numéros**

La commune devra prochainement signer une convention avec la commune voisine de Pelonne afin de régler à cette dernière les frais engagés pour notre compte. Il convient pour préparer cette convention, d'affiner le devis de l'entreprise «Rochetaillée Email» et de choisir l'apparence des panneaux de noms de rues et des numéros.

Il est décidé de prendre, soit des plaques beiges avec écriture marron, soit des plaques marron avec écriture blanche. Nous sommes tous d'accord sur la police.

C. Volle demandera à la famille Agier/Prin quelle est leur préférence pour l'indication du chemin du Bourg soit un panneau sur le mur de leur maison, soit un panneau sur un poteau.

#### **5° - Nouveau tableau de la voirie communale**

Suite au travail de l'entreprise Géo-Ventoux, le conseil peut se prononcer sur le classement I déclassé des voies communales et des chemins ruraux.

L'ensemble de notre voirie (VC+CR) devrait être « d'intérêt communautaire » dès janvier 2017 car la compétence sera intercommunale et que la nouvelle communauté percevra la subvention départementale de la commune.

Le plan et les tableaux de classement présentés par D. Giren sont acceptés par les présents, excepté Gilbert Jouve qui s'abstient. M. le Maire présentera ce travail aux services de l'état avant de passer à la régularisation administrative.

#### **6° - Ad'AP**

Comme convenu lors du dernier conseil du 9 septembre, M Stem a préparé une proposition d'aménagement du bâtiment communal afin de se mettre en conformité avec la loi. Une discussion s'engage sur le choix à faire concernant l'accessibilité de la mairie et l'avenir de l'appartement communal. Il est décidé de ne rien faire pour l'instant.

Le conseil est clos à 21h15